



Orléans-Tours

Cher – Eure & Loir – Indre – Indre & Loire – Loir & Cher – Loiret

Supplément N°1 au N°177 - Janvier 2007

Publication du Syndicat National des Enseignements de Second degré - Section académique d'Orléans Tours
9, rue du faubourg St Jean – 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 78 07 80 – Fax : 02 38 78 07 81 E-mail : s3orl@snes.edu – Site : <http://www.orleans.snes.edu>

Circulaire aux S1

SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 : Voter sur les rapports d'activité et financier

P. 3 et 4 : Participer au congrès académique

Annexe 1 : PV de dépouillement et bulletins de vote

Annexes 2 et 3 : Bordereau de délégué et fiche d'hébergement.

+ Liste des syndiqués à jour

Bulletin d'abonnement : (ne concerne pas les syndiqués dont l'abonnement est compris dans la cotisation)

Je souhaite m'abonner pour une année scolaire aux publications du SNES d'Orléans-Tours. Je joins mon règlement de 10 € par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du SNES.

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Etablissement :

Circulaire spéciale :

Vote sur les rapports d'activité et financier

Préparation du Congrès académique

La présente circulaire vous est envoyée en tant que secrétaire de S1, ou syndiqué depuis plus de 2 ans. Elle vous est adressée nominativement car elle contient la liste des syndiqués à jour dans votre établissement.

Il s'agit de la **préparation de notre prochain Congrès**. Dans le cas où vous ne pourriez vous-même vous en charger, merci de transmettre au camarade qui pourra organiser le vote et la délégation au congrès.

Ce moment est important : en consultant les syndiqués, dans les établissements, sur les rapports d'activité et financier académiques et nationaux, on permet au SNES de poursuivre et d'enrichir sa réflexion, et de déterminer les grandes lignes de l'action.

Bref, c'est la vie démocratique et la construction des orientations de notre syndicat qui sont en jeu.

Alors, votez et faites voter sur les rapports avant le 17 février et participez nombreux au congrès académique des 13 et 14 mars !

Le bureau académique du SNES

Voter sur les rapports d'activité et financier

C'est un moment important de la vie du syndicat.

Peu d'organisations consultent régulièrement et individuellement leurs adhérents. C'est ce que fait le SNES, à l'occasion de la préparation de son Congrès.

Plusieurs supports sont proposés pour nourrir la réflexion : L'US n° 645 pour les rapports d'activité et financier nationaux, le bulletin académique n° 177 (janvier 2007) pour la part académique.

Il s'agit de recueillir l'avis des syndiqués sur la façon dont la direction actuelle du SNES - nationale et académique - a mis en oeuvre les orientations définies par les précédents Congrès. L'avis de chacun sur cette activité des deux années écoulées permet de poursuivre, d'enrichir la réflexion et de déterminer les grandes lignes de l'action.

MODALITES DE VOTE

Le vote est ouvert du **lundi 29 janvier au samedi 17 février**.

Qui vote ?

Tous **les syndiqués à jour** de leur cotisation à l'ouverture du scrutin. Il est possible de voter par correspondance (les isolés et les retraités reçoivent le matériel). Pour les collègues en congé, c'est au S1 de leur fournir le matériel de vote. Pensez aussi aux syndiqués TZR en remplacement dans l'établissement ; leur nom n'apparaît que sur la liste d'émargement de leur établissement de rattachement, mais ils peuvent voter là où ils exercent au moment du vote (à condition de ne voter qu'une fois). Ils peuvent aussi voter par correspondance.

Le bureau académique, a décidé que le S2 peut juger que la situation (pas de S1 organisé bien que le nombre de syndiqués soit supérieur à quatre) nécessite de proposer un vote par correspondance. Il assure alors l'envoi du matériel.

Vote dans les établissements :

Le responsable du S1 remet à chaque syndiqué le matériel de vote : 1 photocopie du bulletin de vote (voir l'annexe 1) et 2 enveloppes (une vierge pour le bulletin et l'autre, cachetée, portant le nom du votant et sa signature).

Chaque votant doit aussi signer la liste d'émargement établie sur la base des syndiqués à jour (voir la liste jointe à cet envoi).

Cette liste peut être modifiée ou complétée par le S1 : collègue nouvellement syndiqué, TZR qui désire voter dans son établissement de rattachement, etc.

Vote par correspondance :

Pour les isolés ou les collègues qui sont dans un établissement qui comprend moins de 4 syndiqués. Nous rappelons que les collègues absents de leur établissement (congés divers, etc.) et les collègues TZR peuvent également voter de cette manière.

Dépouillement dans les établissements :

Il peut se faire avant la date limite si tous les syndiqués ont voté et **au plus tard le samedi 17 février**.

Le dépouillement effectué, il faut adresser la liste d'émargement et le PV de dépouillement (voir l'annexe 1) signé par deux membres au moins au S3 (SNES – Vote RA/RF – 9, rue du faubourg Saint Jean – 45000 Orléans).

Quelques rappels :

Ne peuvent voter que les syndiqués à jour de leur cotisation : elle peut être payée au moment du vote et transmise parallèlement au vote.

Bien vérifier la concordance entre nombre de votants et signatures. On peut joindre l'enveloppe signée si un collègue a voté mais oublié d'émarger.

Respecter les dates limites de clôture et d'envoi : **le samedi 17 février**.

Le recensement final ainsi que le dépouillement des votes par correspondance aura lieu à Orléans le vendredi 23 février.

Participer au Congrès académique

Il se tiendra **mardi 13 et mercredi 14 mars 2007** à la maison des syndicats 5 Bd Clémenceau à **Bourges**.

Qui peut participer ?

Le congrès est ouvert à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2006-2007.

Chaque établissement peut envoyer au moins un délégué (1 délégué pour 1 à 20 syndiqués, puis 1 par nouvelle tranche de 20).

Comment participer ?

Le délégué doit déposer dans son établissement une demande d'autorisation d'absence (voir page suivante) au plus tard 24 heures à l'avance, mais compte tenu des congés il est préférable de faire cette demande avant la sortie (le vendredi 23 février), en joignant la convocation (voir page suivante). Les cours n'ont pas à être remplacés ; il n'y a aucune retenue de salaire.

Le jour du congrès le délégué se présente avec son mandat individuel rempli par le S1 (voir page suivante).

Si des collègues non délégués veulent venir, nous transmettre leurs coordonnées pour que nous puissions leur envoyer l'autorisation nécessaire et éventuellement organiser l'hébergement.

Rappel :

C'est à l'issue de ses travaux que le congrès académique élira, parmi les délégués au congrès académique, ses délégués au congrès national.

Organisation matérielle :

Il existe des possibilités de stationnement à proximité. Des précisions seront données aux délégués lorsqu'ils seront connus.

Le S3 rembourse les frais de transport sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe (un aller-retour par délégué), prend en charge les frais d'hôtel (chambre double ; lits jumeaux) ainsi que les déjeuners de mardi et mercredi. Une soirée « festive » est proposée mardi soir, pour laquelle une participation sera demandée. Elle est ouverte à tous ceux, délégués ou non, qui souhaitent partager un moment convivial avec leur syndicat.

Quelques formalités indispensables :

A - Communiquer au SNES académique (s3orl@sn.es.edu) la liste des personnes de l'établissement participant au congrès comme délégué ou individuellement (annexe 2).

B - Pour permettre au SNES Cher d'organiser ce congrès le mieux possible, il est impératif de renvoyer en même temps par courrier ou par mail (s3orl@sn.es.edu et/ou sn.es18@orleans.sn.es.edu) la fiche d'hébergement jointe (annexe 3).

Pour l'hébergement : les réservations sont indispensables pour que nous puissions prévoir les chambres.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

A établir sur une liasse rose « EXERCICE DU DROIT SYNDICAL » disponible au secrétariat de l'établissement pour les jours où vous avez cours.

Motif : Congrès académique du SNES les 13 et 14 mars 2007 à Bourges (maison des syndicats 5 Bd Clemenceau)

Joindre la convocation ci-dessous complétée

N.B. : cette **autorisation ne peut vous être refusée** ; elle est « de droit ».

✂ -----



CONVOCAATION

ORLEANS, le 19 février 2007

A :

Cher(e) camarade,

Tu es prié(e) d'assister aux travaux du Congrès Académique du S.N.E.S. dont tu es membre élu(e), qui aura lieu les 13 ET 14 MARS 2007 à BOURGES.

Cordialement,

Le Secrétariat Académique

M. MARTIN

V. MERCY

A joindre à la demande d'autorisation d'absence après avoir complété le(s) nom(s) du (des) délégué(s).

✂ -----

S.N.E.S. - ORLEANS-TOURS

MANDAT INDIVIDUEL DE DELEGUE
(doit être présenté à l'entrée du Congrès)

CONGRES ACADEMIQUE : 13 ET 14 MARS 2007 à BOURGES

NOM : _____

Prénom : _____

Membre de la C.A. (*)

Délégué par le S1 (*) du collège, du lycée (*) : _____

VILLE : _____

Département. : _____

Nombre de syndiqués au terme des votes : _____

Nombre de délégués envoyés par le S1 : _____

Signature du délégué (*) : 

du membre de la CA (*) : 

Signature du secrétaire de S1 ou du trésorier de S1 : 

(*) Rayer la mention inutile